

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 24 avril 2025

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 9

Etaient présents : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – PAIN Jean-Yves – BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – TROPEE Rémi – PASQUEREAU Sylvie – CARISSAN Nadine

Absents excusés : LEJAS Frédéric – COUROUSSE Stéphanie – ALBARET Coralie – BRISSIER Régis - FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent

Secrétaire de séance : BEAUDUCEL Cécile

Ordre du jour :

- Convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS : Avenant n°2
- Devis PATA 2025
- Frais de bornage : Régularisation au 15, rue de l'Ecole
- Rénovation des vestiaires de foot : Avenant n°1 / Lot 1 (Terrassement/VRD)

Ajout à l'ordre du jour :

- Demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour les classes 5
- Date de l'inauguration de l'atelier technique et des vestiaires de football
- Devis Epicerie
- Dates à retenir
- Compte-rendu réunion AEJI
- Tour de France

1 : Convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS : Avenant n°2

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 422-1 à L. 422-8 et R. 423-15 ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 581-3-1 ;

Vu la délibération n°2021_309 du Conseil d'agglomération en date du 16 décembre 2021 approuvant la convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS et ses annexes ;

Vu la délibération n°2023_197 du Conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 relative à Avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des demandes d'Autorisations du Droit des Sols (ADS) ;

Vu la délibération n°2025_048 du Conseil d'agglomération du 20 mars 2025 relative à l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS ;

Considérant que depuis le 1er janvier 2024, les pouvoirs de police de la publicité ont été transférés aux municipalités et que les maires sont donc devenus compétents pour délivrer, au nom de leurs communes, les demandes de déclarations et d'autorisations préalables d'installation de dispositifs supportant une publicité ou une enseigne ou une pré-enseigne ;

Considérant qu'afin de ne pas exposer les communes à la situation consistant à instruire par leurs seuls moyens ces demandes, Vitré Communauté, après consultation de ses communes membres, a pris l'initiative de leur proposer l'instruction des demandes de déclarations et d'autorisations préalables sur le même modèle que celui des ADS (Autorisations du droit des sols) ;

Considérant que la période d'expérimentation couvrant l'ensemble de l'exercice 2024 a confirmé la pertinence d'un tel dispositif au regard tant de la volumétrie des actes traités que de leur technicité d'instruction ;

Considérant, par conséquent, que la convention d'adhésion au service commun Instruction des ADS doit être modifiée afin de proposer auxdites communes membres la possibilité de transférer l'instruction des demandes de déclarations et d'autorisations préalables pour l'installation de dispositifs supportant de la publicité, une enseigne ou une pré-enseigne au service commun de Vitré Communauté, dans l'intérêt d'une bonne organisation des services ;

Considérant qu'il sera également procédé à la modification de la cotation des actes - permis d'aménager modificatifs et transferts, permis de construire modificatifs et transferts, déclarations préalables de travaux modificatives et transferts - et à l'introduction de la cotation des dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes comme suit :

- Le permis d'aménager modificatif et le transfert seront cotés 1 EPC (équivalent permis de construire) au lieu de 2 EPC précédemment,
- le permis de construire modificatif et transfert seront cotés 0.5 EPC au lieu de 1 EPC,
- la déclaration préalable de travaux modificative et le transfert nouvellement créés seront cotés 0.35 EPC,
- le dispositif publicitaire, enseigne et pré-enseigne sera coté 0.8 EPC tel que défini dans l'article 5.2 de la convention ;

Considérant que le principe de tarification est à l'acte ;

Considérant que la nouvelle tarification prendra effet pour les dossiers déposés à compter du 1er mai 2025 ;

Considérant que sera présenté un bilan d'activités du service commun des ADS et d'instruction des dispositifs supportant de la publicité, une enseigne ou une pré-enseigne, au terme de chaque année civile, lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que la CLECT sera sollicitée pour émettre un avis sur le calcul du coût du service et les montants de réfaction de l'attribution de compensation des communes adhérentes au service commun ;

Il vous est proposé :

- **D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS, ainsi que les nouvelles modalités de participations financières des communes membres au coût de fonctionnement du service, tels que définis ci-dessus ;**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à intervenir avec les communes adhérentes au service commun d'instruction des ADS.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS, ainsi que les nouvelles modalités de participations financières des communes membres au coût de fonctionnement du service, tels que définis ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à intervenir avec les communes adhérentes au service commun d'instruction des ADS.

2 : Programme d'entretien de voirie 2025 : Point à temps + enrobé à froid

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour le point à temps ainsi que la fourniture d'enrobé à froid pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir le devis n°165-25-JB en date du 25 mars 2025 de la société « BEAUMONT TP » domiciliée 29 rue de Bretagne à BEAUCÉ (35133) pour un montant de 11 350€ HT soit 13 620€ TTC (10 tonnes) (sans enrobé à froid) sauf si entre-temps, la mairie reçoit un devis plus intéressant.
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à engager ces travaux et à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

3 : Frais de bornage : Régularisation au 15, rue de l'Ecole

Madame le Maire présente le plan de bornage concernant la régularisation au 15, rue de l'Ecole. Une partie des frais notariés et de bornage sera supportée par la Commune.

4 : Rénovation des vestiaires de foot : Avenant n°1 / Lot 1 (Terrassement/VRD)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant en plus-value de la société « MAN TP » d'un montant de 1 150.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'avenant n°1 au lot n°1 (Terrassement/VRD) en plus-value d'un montant de 1 150.00€ HT.

Montant du marché initial : 32 099.80€ HT
Avenant n°1 - montant : + 1 150.00€ HT
Nouveau montant du marché : 33 249.80€ HT

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

5 : Demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour les classes 5

Le conseil municipal accepte la mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit pour les classes 5 le week-end du 26/09 au 28/09/25.

6 : Date de l'inauguration de l'atelier technique et des vestiaires de football

Le conseil municipal décide de retenir la date du samedi 11 octobre 2025 à 11h00 pour l'inauguration de l'atelier technique et des vestiaires de football.

7 : Compte-rendu réunion AEJI

Christelle fait un compte-rendu de la réunion du 2 avril 2025
25ans de l'association : samedi 24 mai (10h:jeu de piste - 12h:restauration - 14h:AG)
Equipe constituée pour cet été.
Directrice Adjointe : Naëlle (qui a déjà travaillé au centre)
Fermeture annuelle : du 2 au 17 Août et du 25 décembre au 4 janvier 2026
Nouveau site internet : sur toutmonannée.com : aeji.toutmoncentre.fr
Mutualisation pour les mini-camps
Journée Pêche à Champeaux : le 29 Juillet

8 : Dates à retenir

- Sécurité Routière : intervention pour les CM de l'école le lundi 26 mai
- AFN-OPEX : Commémoration du 8 mai aura lieu le dimanche 11 mai à 11h00 au monument aux morts
- Prochains conseils : vendredi 16 mai / vendredi 20 juin / vendredi 18 juillet

9 : Devis Epicerie

Le devis de la SARL DAVID est validé pour l'habillage de l'ouverture créée pour 1774€ HT, soit 2128,80€ TTC.

10 : Tour de France

Le tour de France passe le samedi 12 juillet 2025 à la LISIERE sur l'étape St Méen / Laval :
13h00 : passage de la caravane
15h00 : passage des coureurs
Recherche de bénévoles